

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

SUR UNE INSTALLATION CLASSÉE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT
(Articles R.123-3 à R.123-27 et R.512-14 du Code de l'Environnement)

UNE ENQUÊTE PUBLIQUE SERA OUVERTE AU SUJET DE L'INSTALLATION CLASSÉE SUIVANTE :

Société EDPR FRANCE HOLDING – Commune de LINIEZ

- ◆ **OBJET** : Demande d'autorisation environnementale en vue de l'exploitation d'un parc éolien sur le territoire de la commune de LINIEZ.
- ◆ **PERSONNE RESPONSABLE DU PROJET** : Monsieur Patrick SIMON, Directeur de la EDPR France Holding – 25 Quai Panhard et Levassor – 75013 PARIS.
- ◆ **EMPLACEMENT DE L'INSTALLATION** : projet de construction de 5 aérogénérateurs et de 1 poste de livraison sur la commune de LINIEZ. (Les emplacements exacts de ces éoliennes peuvent être consultés dans le dossier mis à l'enquête publique).
- ◆ **DURÉE DE L'ENQUÊTE** : DU JEUDI 7 MARS 2019 À 9H00 AU SAMEDI 6 AVRIL 2019 À 12H00 INCLUS
- ◆ **LE DOSSIER**, COMPRENANT NOTAMMENT UNE ÉTUDE D'IMPACT ET L'AVIS DE L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE, EST DÉPOSÉ EN MAIRIE DE LINIEZ (SIÈGE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE), ET EN MAIRIES DE BRETAGNE, BRION, LA CHAMPENOISE, SAINT-VALENTIN, LIZERAY, MÉNÉTRÉOLS-SOUS-VATAN, PAUDY, VATAN, FONTENAY, GUILLY, SAINT-FLORENTIN, BOUGES-LE-CHÂTEAU ET LA CHAPELLE-SAINT-LAURIAN, COMMUNES DU DÉPARTEMENT DE L'INDRE (INCLUSES DANS LE RAYON D'AFFICHAGE) OÙ LE PUBLIC POURRA EN PRENDRE CONNAISSANCE PENDANT LES HEURES HABITUELLES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE ET FORMULER SES OBSERVATIONS SUR LE REGISTRE OUVERT A CET EFFET EN MAIRIE DE LINIEZ. LE PUBLIC POURRA ÉGALEMENT TRANSMETTRE SES OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS PAR COURRIEL À L'ADRESSE SUIVANTE :
pref-be-ep-eolien-liniez@indre.gouv.fr

Un accès gratuit au dossier complet sur poste informatique est mis à la disposition de toute personne qui souhaite le consulter en mairie de LINIEZ, aux heures et jours d'ouverture de celle-ci.

LE DOSSIER COMPLET COMPRENANT NOTAMMENT LES RÉSUMÉS NON TECHNIQUES DE L'ÉTUDE D'IMPACT ET DE DANGERS AINSI QUE L'AVIS DE L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE EST CONSULTABLE SUR LE SITE INTERNET DES SERVICES DE L'ÉTAT DANS L'INDRE :

(<http://indre.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/I.C.P.E/Dossiers-d-autorisation-ICPE>).

Le public pourra également obtenir des informations sur le projet auprès de Madame Émilie PIRES, Responsable de Projets de la société EDPR France Holding en vue de la demande d'autorisation environnementale d'exploiter un parc éolien sur le territoire de la commune de LINIEZ, à l'adresse suivante : 25 quai Panhard et Levassor – 75013 PARIS ou par courriel à l'adresse suivante : emilie.pires@edpr.com

- ◆ **COMMISSION D'ENQUÊTE** : M. François HERMIER, (président) Juriste expert agricole et foncier en retraite; M. Michel DELUZET, Directeur commercial en retraite, M. Jean-Marie RAYNAL, Conservateur honoraire des hypothèques en retraite ont été désignés en qualité de membres de la commission d'enquête. L'un, l'autre ou plusieurs des membres de cette commission d'enquête se tiendront à la disposition des intéressés, à la mairie de LINIEZ aux jours et heures suivants :

- **Jeudi 7 mars 2019 de 09h00 à 12h00 ;**
- **Vendredi 15 mars 2019 de 14h00 à 17h00 ;**
- **Mardi 19 mars 2019 de 09h00 à 12h00 ;**
- **Jeudi 28 mars 2019 de 14h00 à 17h00 ;**
- **Samedi 6 avril 2019 de 9h00 à 12h00.**

DES OBSERVATIONS POURRONT LEUR ÊTRE ADRESSÉES PENDANT LA DURÉE DE L'ENQUÊTE PAR VOIE POSTALE, A LA MAIRIE DE LINIEZ OU PAR VOIE ÉLECTRONIQUE A L'ADRESSE SUSVISÉE, AU PLUS TARD LE SAMEDI 6 AVRIL 2019 À 12H00 .

LE RAPPORT ET LES CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR SERONT CONSULTABLES, PENDANT UN AN À COMPTER DE LA DÉCISION FINALE DE REFUS D'AUTORISATION OU D'AUTORISATION ASSORTIE DE PRÉSCRIPTIONS TECHNIQUES, A LA MAIRIE DE LINIEZ, A LA PRÉFECTURE DE L'INDRE, BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT ET SUR LE SITE INTERNET DES SERVICES DE L'ÉTAT DANS LE DÉPARTEMENT DE L'INDRE.

EN CAS DE DÉFAILLANCE DE M. FRANÇOIS HERMIER, LA PRÉSIDENTE DE LA COMMISSION SERA ASSURÉE PAR M. MICHEL DELUZET.

À L'ISSUE DE LA PROCÉDURE RÉGLEMENTAIRE, LE PRÉFET DE L'INDRE PRENDRA, SOIT UN ARRÊTÉ DE REFUS, SOIT UN ARRÊTÉ D'AUTORISATION ASSORTI DE PRÉSCRIPTIONS.